

IMPORTANCE ÉCONOMIQUE DES PRODUITS ANIMAUX ET CRISE DE LA DIOXINE

PH. LEBAILLY - P. LEROY - PH. BURNY

Introduction

La crise de la dioxine survenue en Belgique dans le courant de l'année 1999 a permis de mettre clairement en évidence l'importance des produits animaux pour l'agroalimentaire et pour l'économie belge en général. Par ailleurs, ce désastre aura également révélé la difficulté pour les économistes d'estimer les conséquences d'une telle catastrophe sur l'activité économique en général. A titre d'exemple, les chiffres relatifs aux perspectives de croissance économique en Belgique, tellement importants pour la confection du budget de l'Etat, ont été revus à plusieurs reprises au fur et à mesure du déroulement de la crise.

La crise actuelle aura des répercussions importantes sur l'agriculture et sur l'activité économique en Belgique et en Région wallonne. Il importe à ce stade d'alimenter la réflexion sur les dédommagements éventuels en intégrant les chiffres relatifs à l'importance des différents secteurs concernés.

Les pertes financières sont à envisager à différents niveaux :

- effets directs : ils sont relativement simples à estimer. Ils correspondent au blocage des activités et aux surcoûts qui y sont liés pendant la période d'interdiction ;
- effets indirects : ils incluent la chute des prix liée à la baisse de consommation au niveau intérieur et les entraves à l'exportation de nos produits à l'intérieur de l'Union européenne et vers les pays tiers ;

- impacts sur l'image : ils sont difficiles à estimer mais entraîneront des retombées importantes sur nos possibilités d'exportation et hypothèqueront les efforts déployés après la crise de la vache folle notamment pour la relance des exportations de viande bovine.

Afin de situer clairement l'importance des enjeux dans le cadre de cette crise de la dioxine, nous présenterons successivement un bref aperçu sur les productions animales dans l'économie agricole belge, les spécificités de la Région wallonne et les données relatives au commerce extérieur. Enfin, nous aborderons les impacts économiques de la crise de la dioxine en nous préoccupant des différents maillons constitutifs de la filière.

Les productions animales dans l'économie agricole belge

La valeur de la production finale du secteur agricole et horticole s'élevait en 1997 à 262 milliards (BEF). La contribution du secteur au PNB est un peu supérieure à 1%.

Cette production finale se répartit comme suit à l'intérieur du secteur (en millions de francs) :

Grandes cultures	34 859,7	(13,3 %)
Productions horticoles	57 463,5	(21,9 %)
Produits de l'élevage	169 799,9	(64,8 %)
Production finale	262 123,1	

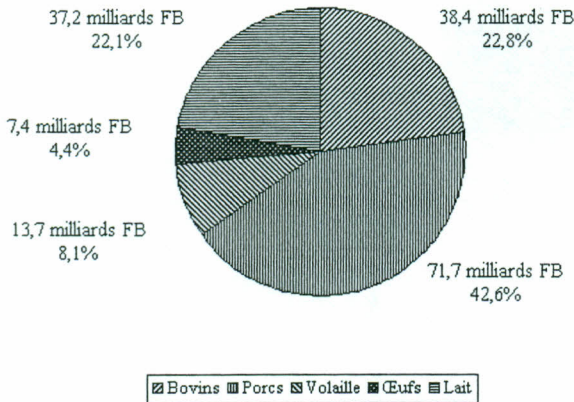
Source : Ministère des classes moyennes et de l'agriculture – Rapport du Gouvernement

Avec près de 65 % de la valeur totale de la production finale agricole et horticole, les produits de l'élevage constituent la majeure partie de la production belge. Il convient cependant de souligner que les animaux valorisent une partie importante des productions végétales qui sont intraconsommées (herbages, maïs fourrager,...). En consé-

quence, ce type de données peut entraîner une sous-estimation des productions végétales.

Le graphique ci-après reprend la répartition des produits de l'élevage pour l'année 1997 :

Valeur de la production pour les cinq secteurs concernés par la crise (1997)



Il s'agit ici des cinq secteurs directement visés par la crise de la dioxine. L'analyse des chiffres permet de mettre en évidence le poids relatif du secteur porcin en Belgique. Une certaine prudence s'impose cependant dans l'interprétation des chiffres car, en 1997, les prix de la viande porcine ont connu des records. Depuis lors, un effondrement des prix a été observé.

Les spécificités de la Région wallonne

L'agriculture wallonne a peu développé les spéculations animales « hors sol » qui sont surtout représentées en Flandre. Le modèle agricole est donc différent au Nord et au Sud du pays où les productions animales sont davantage liées au sol et intégrées à l'exploitation pour la valorisation des sous-produits des cultures.

Le tableau ci-après présente la part de la Wallonie exprimée en pourcentage par rapport au Royaume selon divers critères qui permettent d'apprécier l'importance relative des différentes spéculations.

	Bovins (total)	Porcins	Poulets de chair	Œufs	Lait
Cheptel (1998)	48,4%	4,0%	7,7%	8,0%	45,4%
Détenteurs (1998)	40,8%	13,6%	40,1%	59,5%	43,6%
Valeur de la production (1997)	43,0%	4,7%	6,6%	6,8%	41,1%

Les chiffres ci-dessus mettent clairement en exergue la sous-représentation des spéculations porcines et avicoles (poulets de chair et œufs). A l'opposé, la production bovine et le lait sont bien représentés au niveau de la production en Région wallonne.

Cette forme de spécialisation de la production entraîne des conséquences sur la valorisation de la production en aval. Les entreprises agroalimentaires sont davantage présentes en Flandre et la valeur ajoutée générée en aval de la production est faible en Wallonie. Ce phénomène peut être appréhendé en examinant la part de la Région wallonne dans l'emploi total du Royaume pour les principaux secteurs en relation avec la valorisation des productions animales. On obtient :

54

Industrie de la transformation de la viande :	17,9 % de l'emploi total
Industrie de la transformation de volailles :	1,2 % de l'emploi total
Industrie laitière :	24,0 % de l'emploi total
Industrie agroalimentaire :	21,6 % de l'emploi total

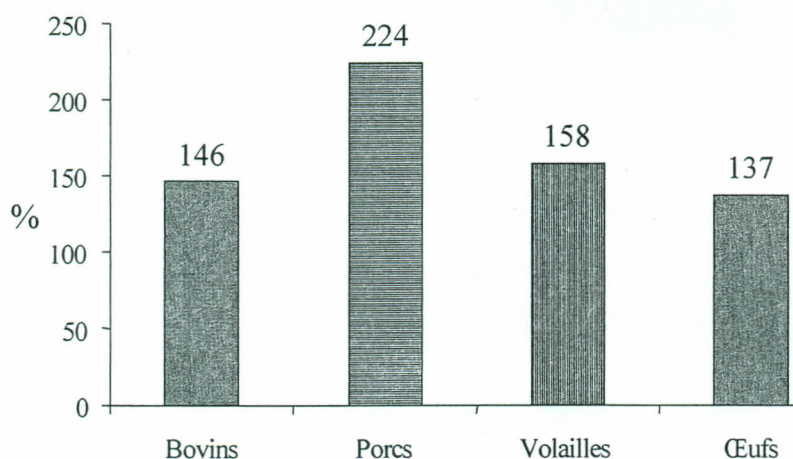
D'une manière plus détaillée, les fiches synthétiques établies selon les secteurs d'activités sont présentées en annexe.

L'importance du commerce extérieur

La Belgique est un pays dont l'économie est particulièrement ouverte. En conséquence, le commerce extérieur joue un rôle majeur pour les entreprises belges. Le secteur des produits animaux ne déroge pas à la règle.

Une première manière de s'en convaincre est d'examiner les taux d'auto-approvisionnement des produits étudiés :

Taux d'auto-approvisionnement UEBL - 1998



Source : Eurostat

Depuis l'instauration des quotas laitiers, le taux d'auto-approvisionnement du lait a perdu de son sens car la production est contingentée. Néanmoins, l'industrie laitière s'est spécialisée pour des raisons de spécificités techniques (fabrication de beurre, de fromage, ...). Cette spécialisation entraîne des échanges au niveau européen et plus particulièrement pour la Belgique avec les pays limitrophes.

On observe à la lecture de ces chiffres la nécessité impérieuse pour un pays comme la Belgique d'exporter. Ceci est particulièrement vrai pour la viande porcine.

De manière plus précise, les valeurs des exportations (1000 ecus) pour les produits animaux étudiés (viande bovine, de porc et de volaille : fraîche, réfrigérée ou congelée et œufs), pour les mois de juin, juillet et août (période correspondant à la crise) et pour l'année 1997 (dernière année disponible) ont représenté :

	Juin	Juillet	Août
Viande bovine	31 903	30 278	31 122
Viande porcine	95 457	89 249	83 331
Volaille	25 823	28 330	22 443
Œufs	5 789	4 904	4 542
Total	158 972	152 761	141 438

Source : Eurostat

Le tableau ci-dessus indique l'importance des flux pour l'exportation durant la période liée à la crise de la dioxine par référence au niveau des exportations établi en 1997. Pour les trois mois considérés, le montant total des exportations pour les produits animaux étudiés (à l'exception des produits laitiers) atteint 453 171 ecus.

Il est également intéressant de qualifier les échanges afin de cerner les pays les plus concernés et avec lesquels l'instauration d'entraves aux échanges hypothèque nos exportations et, en conséquence, menace la viabilité de nos entreprises.

Pour la viande bovine, qui concerne plus particulièrement les entreprises wallonnes, le tableau ci-après illustre les flux pour l'année 1998.

Pour l'année considérée, les exportations de viande bovine fraîche ou réfrigérée à partir de l'UEBL ont représenté 308 millions d'ecus. Nos clients principaux sont les pays limitrophes. Les Pays-Bas, la France et l'Allemagne représentent deux tiers de nos exportations.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES 308 MILLIONS D'ECUS DE VIANDE BOVINE
FRAÎCHE OU RÉFRIGÉRÉE EXPORTÉE À PARTIR DE L'UEBL EN 1998

Pays-Bas	93 millions
France	83 millions
Italie	55 millions
Allemagne	28 millions
Grèce	23 millions
Espagne	18 millions
Royaume-Uni	1 million
Autres	7 millions

L'impact de la crise de la dioxine sur la production belge

A partir des informations statistiques disponibles, nous allons tenter de donner une première estimation qualitative des effets de la crise de la dioxine en envisageant successivement les principaux maillons de la filière des produits animaux en Belgique.

Les exploitations agricoles

D'une manière globale, la crise de la dioxine devrait toucher l'ensemble des exploitations agricoles détentrices d'animaux notamment au niveau des effets indirects. Toutes les exploitations ne sont cependant pas visées de manière identique par la crise. Ainsi, l'Institut d'expertise vétérinaire a établi la liste détaillée des exploitations visées. Le tableau ci-après donne la répartition géographique des troupeaux bovins, porcins et des exploitations de volailles concernés par la crise de la dioxine .

NOMBRE DE TROUPEAUX CONCERNÉS PAR SECTEUR

Provinces	Bovins	Porcs	Volailles	Total
Anvers	1	44	56	101
Brabant flamand	9	24	11	44
Brabant wallon	1	4	0	5
Flandre occidentale	291	1094	244	1629
Flandre orientale	79	422	150	651
Hainaut	25	26	20	71
Liège	0	2	3	5
Limbourg	0	22	28	50
Luxembourg	1	1	2	4
Namur	2	4	4	10
Belgique	409	1643	518	2570
Wallonie	29	35	26	90
Flandre	380	1608	492	2480

Source : Institut d'expertise vétérinaire

On observe un impact différencié dans l'espace avec une concentration nette des exploitations touchées dans les deux Flandres. Sur base des chiffres du recensement agricole et horticole et en supposant une répartition proportionnelle par rapport aux résultats du recensement, on peut établir le pourcentage d'exploitations détentrices touchées par la crise de la dioxine.

Provinces	Bovins	Porcs	Volailles
Flandre occidentale	3,6	21,9	17,4
Flandre orientale	1,1	18,8	16,3

Sources : Institut national des statistiques et Institut d'expertise vétérinaire

Pour mémoire, on dénombreait au 15 mai 1998, en Flandre occidentale, 5 004 exploitations et 3 835 529 porcs et en Flandre orientale, 2 244 exploitations et 1 502 176 porcs .

Cette première estimation montre l'importance de cette crise de la dioxine pour le Nord du pays où sont concentrés les élevages " hors sol " porcins et avicoles.

Le Gouvernement belge a établi un projet de loi-cadre ouvrant la possibilité d'indemnisation des entreprises agricoles touchées. Cette loi est toutefois soumise aux contraintes européennes qui imposent que les aides soient déterminées sur base d'une méthodologie de calcul des pertes subies en évitant toute surcompensation. Le dommage peut cependant être déterminé sur une base forfaitaire à partir d'indicateurs objectifs. Globalement, la facture des indemnisations a été estimée à 5 milliards.

Les abattages

L'Institut National de Statistique (INS) effectue chaque mois une statistique exhaustive des abattages dans les 23 abattoirs publics et les 68 abattoirs privés. Le nombre d'animaux abattus est comptabilisé, ainsi que les poids vifs et les poids abattus; l'abattage de volailles n'est pas repris dans la statistique. Les résultats du mois de juin 1999 reflètent les effets de la crise de la dioxine :

	Nombre de têtes			Poids abattu (tonnes)		
	Mai 1999	Jun 1999	Evolution (%)	Mai 1999	Jun 1999	Evolution (%)
Bovins	72 419	49 093	-32,2	23 926,7	16 778,4	-29,9
Bœufs	655	304	-53,6	262,7	110,1	-58,1
Taureaux	19 520	16 012	-18,0	8 332,7	7 593,5	-8,9
Vaches	22 221	13 339	-40,0	9 461,3	5 703,9	-39,7
Génisses	4 450	2 350	-47,2	1 811,1	934,2	-48,4
Veaux	25 573	17 088	-33,2	4 058,9	2 436,8	-40,0
Porcs	961 838	460 253	-52,1	91 567,0	44 920,7	-50,9
- de moins de 30 kg	1 097	745	-32,1			
- de 30 kg à - 90 kg	11 224	11 139	-0,8			
- de 90 kg et plus	949 517	448 369	-52,8			
Autres animaux	11 630	14 681	+26,2	577,9	736,4	+27,4
Moutons et agneaux	10 291	12 890	+25,3	212,3	276,7	+30,3
Chèvres et chevreaux	156	288	+84,6	3,6	6,5	+80,7
Poulains	65	112	+72,3	10,5	20,2	+91,5
Chevaux	1 118	1 391	+24,4	351,3	433,2	+23,2
Total	1 045 887	524 027	-49,9	116 071,6	62 435,6	-46,2

Le nombre d'abattages de juin 1999 n'atteint que la moitié du nombre d'animaux abattus en mai 1999. En terme de poids abattu, cela se traduit par une diminution de près de 53 000 tonnes. La comparaison avec les chiffres d'abattage des mois de mai et juin de l'année précédente ne fait ressortir aucun effet saisonnier particulier. L'analyse comparativement au mois de mai 1999 traduit donc bien l'impact de la crise de la dioxine.

Le nombre de bovins abattus chute de 23 326 unités, celui des porcs de 501 585 unités. L'interdiction d'abattage a particulièrement affecté la catégorie des porcs de 90 kg et plus : alors qu'en temps normal plus de 900 000 animaux de cette catégorie sont abattus par mois, seulement 448 000 bêtes ont été abattues en juin 1999. Les 500 000 bêtes qui n'ont pas pu être abattues révèlent l'ampleur du problème des porcheries surpeuplées.

On note aussi que le nombre de moutons, de chèvres, de poulains et de chevaux abattus augmente globalement de 26,2%. Avec un total de 14 681 têtes, ces catégories ne représentent cependant qu'une partie infime de l'activité des abattoirs (2,8% en juin 1999, contre environ 1% en temps normal).

Indices par jour ouvrable (1995=100)	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Industries alimentaires												
Année 1998	104,8	103,5	109,0	109,1	116,3	113,6	108,6	109,8	112,2	119,2	117,4	113,6
Année 1999	102,4	97,0	105,3	103,0	109,1	97,3	105,3	105,1	105,8			
1999/1998 (%)	-2,3%	-6,3%	-3,4%	-5,6%	-6,2%	-14,3%	-3,0%	-4,3%	-5,7%			
Industrie des viandes												
Année 1998	128,7	121,9	127,3	132,6	135,3	130,2	122,4	119,5	120,3	119,9	127,7	128,7
Année 1999	120,2	115,0	126,1	123,3	130,2	75,0	98,8	95,9	104,0			
1999/1998 (%)	-6,6%	-5,7%	-0,9%	-7,0%	-3,8%	-42,4%	-19,3%	-19,7%	-13,5%			
Production et transformation de viandes												
Année 1998	139,5	127,2	134,5	144,6	149,6	139,3	124,1	123,2	130,0	117,9	105,4	127,4
Année 1999	133,8	129,0	135,7	128,1	137,5	77,1	115,1	103,3	115,9			
1999/1998 (%)	-4,1%	+1,4%	+0,9%	-11,4%	-8,1%	-44,7%	-7,3%	-16,2%	-10,8%			
Production et transformation de viande de volailles												
Année 1998	142,2	128,8	140,1	151,8	162,6	159,1	154,9	137,3	138,9	150,0	162,8	171,4
Année 1999	148,3	146,1	156,8	154,1	165,5	74,0	105,9	107,0	126,2			
1999/1998 (%)	+4,3%	+13,4%	+11,9%	+1,5%	+1,8%	-53,5%	-31,6%	-22,1%	-9,1%			

L'industrie agro-alimentaire

L'INS dispose également du détail des indices de la production établis chaque mois selon les secteurs jusqu'en septembre 1999. Ainsi apparaissent, au niveau des sous-secteurs de l'industrie alimentaire, quelques effets remarquables de la crise de la dioxine.

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Production de produits à base de viande et de conserves de viande												
Année 1998	121,6	119,6	122,3	124,3	124,4	121,6	117,1	116,0	112,4	114,9	133,7	122,1
Année 1999	110,5	104,6	117,3	116,2	121,3	75,2	92,7	91,9	96,1			
1999/1998 (%)	-9,1%	-12,5%	-4,1%	-6,5%	-2,5%	-38,2%	-20,8%	-20,8%	-14,5%			
Abattage d'animaux de boucherie												
Année 1998	109,7	100,9	108,5	106,8	103,5	100,4	90,1	94,2	101,4	104,2	101,6	97,9
Année 1999	102,0	92,7	102,4	98,0	97,9	70,8	81,3	77,1	83,6			
1999/1998 (%)	-7,0%	-8,1%	-5,6%	-8,2%	-5,4%	-29,5%	-9,8%	-18,2%	-17,6%			
Industrie du poisson												
Année 1998	107,3	106,6	112,1	133,7	127,0	119,8	119,6	123,5	112,3	120,2	133,8	178,6
Année 1999	106,1	116,8	130,9	126,5	132,9	149,0	136,1	111,8	129,3			
1999/1998 (%)	-1,1%	+9,6%	+16,8%	-5,4%	+4,6%	+24,4%	+13,8%	-9,5%	+15,1%			
Fabrication de produits laitiers												
Année 1998	109,7	101,8	109,8	107,1	107,6	104,5	85,7	89,6	99,3	101,3	99,9	91,4
Année 1999	106,0	98,1	106,5	104,2	104,5	95,4	84,0	86,7	90,3			
1999/1998 (%)	-3,4%	-3,6%	-3,0%	-2,7%	-2,9%	-8,7%	-2,0%	-3,2%	-9,1%			
Fabrication d'aliments pour bétail												
Année 1998	120,5	111,8	119,3	121,4	114,3	111,8	111,4	109,8	110,3	117,3	123,6	122,7
Année 1999	121,4	112,4	121,4	125,7	124,0	113,7	119,0	112,4	103,6			
1999/1998 (%)	+0,7%	+0,5%	+1,8%	+3,5%	+8,5%	+1,7%	+6,8%	+2,4%	-6,1%			

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche												
Année 1998	115,4	107,3	118,2	117,8	127,9	124,3	115,3	124,3	119,5	125,2	132,7	140,9
Année 1999	121,4	113,7	123,3	127,1	147,2	123,7	129,3	130,8	130,2			
1999/1998 (%)	+5,2%	+6,0%	+4,3%	+7,9%	+15,1%	-0,5%	+12,1%	+5,2%	+9,0%			

Chocolaterie, confiserie												
Année 1998	98,1	116,1	103,1	87,8	88,4	91,0	83,8	113,4	132,6	150,9	159,6	134,7
Année 1999	108,3	124,3	111,2	81,5	92,2	82,5	78,0	112,1	133,7			
1999/1998 (%)	+10,4%	+7,1%	+7,9%	-7,2%	+4,3%	-9,3%	-6,9%	-1,1%	+0,8%			

Fabrication de pâtes alimentaires												
Année 1998	136,3	120,6	140,3	138,3	132,3	135,9	130,0	125,5	142,1	137,8	136,4	126,0
Année 1999	138,3	134,1	140,9	139,1	137,8	109,0	113,3	118,4	122,4			
1999/1998 (%)	+1,5%	+11,2%	+0,4%	+0,6%	+4,2%	-19,8%	-12,8%	-5,7%	-13,9%			

Fabrication de condiments, assaisonnements et sauces												
Année 1998	99,6	99,6	100,9	117,7	134,1	117,5	115,1	103,2	106,8	107,4	106,1	111,5
Année 1999	103,0	94,8	107,3	127,2	119,0	88,4	125,8	98,8	90,2			
1999/1998 (%)	+3,4%	-4,8%	+6,3%	+8,1%	-11,3%	-24,8%	+9,3%	-4,3%	-15,5%			

Fabrication de préparations homogénéisées et d'aliments diététiques												
Année 1998	105,4	102,1	84,4	120,8	94,9	90,5	143,6	69,3	131,6	110,0	83,1	112,7
Année 1999	111,6	87,4	95,6	88,1	99,9	67,0	74,7	57,5	39,3			
1999/1998 (%)	+5,9%	-14,4%	+13,3%	-27,1%	+5,3%	-26,0%	-48,0%	-17,0%	-70,1%			

Industries alimentaires n.d.a.												
Année 1998	103,0	100,3	111,2	106,8	110,0	103,5	104,9	96,8	116,0	121,1	120,8	106,8
Année 1999	92,3	89,8	101,8	98,0	102,9	77,1	80,8	79,8	79,7			
1999/1998 (%)	-10,4%	-10,5%	-8,5%	-8,2%	-6,5%	-25,5%	-23,0%	-17,6%	-31,3%			

Les sous-secteurs directement touchés de l'industrie alimentaire sont représentés par l'industrie des viandes en ce compris ses quatre composantes (abattage, production de viande, production de viande de volailles, produits à base de viande). Les indices de la production montrent une forte diminution de la production en juin 1999. Une remontée se produit dans la période juillet-août, mais en septembre la production se trouve encore de 5 à 15% en dessous du niveau normalement attendu.

Les sous-secteurs indirectement touchés comprennent les sous-secteurs fortement consommateurs de matières premières d'origine animale (œufs, lait et dérivés,...) et les industries ayant souffert de restrictions européennes, de diverses entraves à l'exportation, ou d'une dégradation générale d'image. Ils ont connu une chute moins marquée, mais toutefois manifeste en juin. En juillet déjà le redressement se produit, certains sous-secteurs retrouvant même leur niveau habituel. En août et en septembre, il ne subsiste guère d'effets de la crise de la dioxine.

Enfin, certains sous-secteurs profitent du problème de la dioxine. L'exemple le plus frappant est l'industrie du poisson, qui montre une forte augmentation en juin et juillet 1999, pour retrouver ensuite son niveau habituel. La hausse observée en juillet de la production des aliments pour animaux, à l'origine de la crise, est paradoxale. Elle trouve une explication dans l'interdiction d'abattage qui a bloqué bon nombre d'animaux dans les exploitations et qu'il a fallu alimenter.

63

Le commerce extérieur

Suite à l'information donnée par les autorités belges, le 27 mai, de l'existence d'une contamination sérieuse des aliments pour animaux par la dioxine, la Commission européenne a arrêté à partir du 3 juin plusieurs décisions afin de s'assurer que tous les produits qui pourraient avoir été contaminés soient retirés du marché. Ces décisions s'appuient sur la clause du sauvegarde prévue par la législation vétérinaire (Directive 89/662/CEE du 11 décembre 1989. Directive 90/425/CEE du 26 juin 1990 modifiée par la directive 92/118/CEE) et sont conformes à l'avis du Comité vétérinaire permanent.

La décision 1999/363/CE du 3 juin établissait des mesures de protection d'urgence contre la contamination des viandes de poulet et

des œufs, ainsi que des produits dérivés contenant jusque 2% de ceux-ci, destinés à la consommation humaine ou animale. Elle obligeait les Etats membres qui auraient importé des produits suspects entre le 15 janvier et le 1er juin à en retracer le parcours et à en garantir le retrait du marché et la destruction. De plus, un plan de surveillance a été mis en place en Belgique ainsi que dans les Etats membres qui ont importé des produits contaminés. Cette décision prévoyait également que lors d'échanges intracommunautaires et d'exportations vers les pays tiers, chaque lot d'origine belge soit accompagné d'un certificat officiel signé par l'autorité belge et attestant que les produits ne contiennent pas de composants issus d'exploitations suspectées ou ont fait l'objet d'analyses démontrant qu'ils ne sont pas contaminés par la dioxine.

Avec les décisions 1999/368/CE du 4 juin et 1999/389/CE du 11 juin, la Commission a étendu ce dispositif, et ce sans limite de date afin d'éviter toute introduction même tardive de dioxine dans la chaîne alimentaire, à tous les produits issus des exploitations porcines et bovines qui ont été placées sous contrôle par les autorités belges. Ce même dispositif a été complété par la publication des modèles des certificats officiels délivrés par les autorités belges lors d'échanges intracommunautaires et d'exportations vers les pays tiers (décision 1999/390/CE du 11 juin 1999), ainsi que par la publication des mesures prises pour que les Etats membres et les pays tiers puissent réexpédier les produits en Belgique lorsqu'il n'a pas été possible d'identifier exactement les exploitations belges d'origine et que les produits n'ont pas fait l'objet des analyses requises (décision 1999/419/CE du 24 juin 1999).

64

Suite aux résultats négatifs des analyses effectuées sur le lait et les produits laitiers, et sur base de l'avis positif du Comité vétérinaire permanent, la Commission a pris la décision (1999/449/CE du 9 juillet 1999) de libérer les produits de toute la filière laitière, y compris les produits « historiques » (c'est-à-dire ceux qui ont été produits entre le moment de la contamination et le 12 juin), car ils sont désormais reconnus sans danger pour la santé humaine.

Le coût de la destruction et des dédommagements pour la viande contaminée bloquée à l'étranger est estimé à quelque 3 milliards FB. Le Ministère des affaires économiques a enregistré 4 418 dossiers, de 373 entreprises. Il a notifié le blocage de viande et produits dérivés

pour une valeur de 6,3 milliards de francs. Le gouvernement indemnisera 80% du prix de revient, évalué à 3,7 milliards.

Conclusions

La crise de la dioxine a frappé soudainement l'agriculture et l'économie belges en juin 1999, bloquant complètement la production de certaines exploitations agricoles et réduisant fortement les activités de diverses entreprises agro-alimentaires. Les pertes totales se chiffrent en milliards de francs. De plus, l'image de l'agriculture et celle de la Belgique ont été, à nouveau, écornées.

Si le choc a été rude pour des entreprises considérées individuellement, on a néanmoins constaté une reprise rapide des activités, tant à l'exportation qu'à la production. Les mesures drastiques qui ont été prises ont permis de rétablir la confiance des consommateurs et de limiter les conséquences négatives de la crise sur l'économie nationale.

Plus fondamentalement, la crise de la dioxine remet cependant en cause les systèmes de production actuels dans le secteur de l'élevage, ainsi que l'organisation de l'ensemble de la filière. A l'avenir, la logique purement financière sera soumise à diverses contraintes : respect de l'environnement, bien-être animal, traçabilité de la production, contrôle du caractère sain des produits. C'est ainsi, notamment, que les Autorités fédérales ont décidé la création d'une Agence pour la sécurité alimentaire.

Dans l'ensemble, la crise de la dioxine aura fait plus de peur que de mal. Il ne convient cependant pas de la négliger, mais au contraire de la considérer comme un signal d'alarme. Des efforts doivent être réalisés par tous les maillons de la filière, en cela compris les consommateurs, pour que l'avenir continue de nous assurer une alimentation abondante, diversifiée, à prix modéré et saine.

LA VIANDE DE BOUCHERIE

Cheptel (1998)	Le nombre de bovins s'élève à 1 495 870 têtes. Quant au nombre total de porcs, il atteint 308 368.
Nombre d'exploitations agricoles (1998)	Le nombre d'exploitations détenant des bovins est de 16 855. Le nombre de détenteurs de porcs est de 1 577.
Abattage (1997)	Le nombre d'abattages en Région wallonne s'élevait, en 1997, à 288 000 gros bovins, 10 951 veaux et 1 463 757 porcs, soit respectivement 42,0 % (bovins) et 13,3 % (porcs) des abattages nationaux.
Production (1997)	En 1997, la production wallonne de viande était de 114 097 tonnes de bœuf, de 1 651 tonnes de veau et de 135 250 tonnes de porc (poids abattus).
Prix (1998)	Le prix des taureaux cul-de-poulain s'est élevé en moyenne, au cours de l'année 1998, à 106,18 francs par kg vif, ce qui représente une hausse de 13,67 francs ou 15 % par rapport à 1997. Le prix des bovins s'est donc amélioré après la chute due à la crise de la vache folle. En octobre 1999, le prix est de 102 francs. Le prix du porc de viande s'est élevé en moyenne, en 1998, à 41,28 francs par kg vif seulement, soit 17,92 francs ou 30 % de moins qu'en 1997. En octobre 1999, le prix est encore plus bas et n'atteint que 37,50 francs par kg vif.
Valeur de la production (1997)	La valeur de la production de viande bovine s'est élevée à 16,5 milliards de francs, soit 25,2 % de la valeur de la production agricole finale en Wallonie. La valeur de la production de viande porcine a atteint 3,4 milliards, soit 5,2 % de la valeur de la production finale agricole wallonne.
Emploi dans l'industrie (1997)	Le nombre de personnes travaillant dans l'industrie de la viande de boucherie est de 2 071 unités, soit 17,9 % du total national.

LA VOLAILLE

Effectifs (1998)	Le nombre de poulets de chair recensé au 15 mai 1998 atteint 1 766 139.
Nombre d'exploitations agricoles (1998)	Le nombre de détenteurs de poulets de chair s'élève à 705.
Abattage (1997)	Le nombre de volailles abattues en Région wallonne est estimé, en 1997, à 700 000. La Région wallonne ne représente qu'environ 0,3 % des abattages du Royaume.
Production (1997)	En 1997, la production wallonne de viande de volaille était de 1 020 tonnes (poids prêt à rôtir).
Prix (1998)	Au cours de l'année 1998, le prix moyen du poulet à rôtir s'est élevé à 28,95 francs par kg vif, soit 11 % de moins qu'au cours de l'année 1997. En octobre 1999, le prix est plus faible : 25,00 francs/kg vif.
Valeur de la production (1997)	La valeur de la production finale de volaille s'élève à 0,9 milliard de francs, soit 1,4 % de la valeur de la production agricole finale en Wallonie.
Emploi dans l'industrie (1997)	Le nombre de personnes travaillant dans l'industrie de production et de transformation de viande de volailles atteint 30 unités, soit 1,2 % du total national.

LES ŒUFS

Cheptel (1998)	Le nombre de poules pondeuses atteint 447 785 unités.
Nombre d'exploitations agricoles (1998)	Le nombre d'exploitations détenant des poules pondeuses est de 2 502.
Prix (1998)	Le prix des œufs bruns d'un poids de 62-63 g s'est élevé en moyenne à 1,27 francs/pièce, soit 0,38 f. de moins qu'en 1997. En octobre 1999, le prix est tombé à 1,04 francs/pièce.
Valeur de la production (1997)	La valeur de la production d'œufs en Wallonie atteint 0,5 milliard, soit 0,8 % de la valeur de la production finale agricole wallonne.

LE LAIT

Cheptel (1998)	Le nombre de vaches laitières en production atteint 280 785 unités.
Nombre d'exploitations agricoles (1998)	Le nombre d'exploitations détenant des vaches laitières en production est de 8 296.
Prix (1998)	Au cours de l'année 1998, le prix moyen du lait s'est élevé à 11,56 francs le litre (38 g de matières grasses et 33,5 g de protéines), soit une hausse de 0,22 francs par rapport à 1997. En octobre 1999, le prix du lait s'élève à 11,96 francs le litre.
Valeur de la production (1997)	La valeur de la production de lait et dérivés s'élève à 15,3 milliards de francs, soit 23,4 % de la valeur de la production agricole finale en Wallonie.
Emploi dans l'industrie (1997)	Le nombre de personnes travaillant dans l'industrie laitière s'élève à 1 908, soit 24,0 % du total national.
Rendement	Pour l'exercice 1997/98, le CEA estime le rendement laitier moyen à 4 774 litres par vache en Wallonie, contre 5 749 en Flandre.
Destination du lait	Au cours de l'exercice 1997/98, le lait wallon est allé à la laiterie dans une proportion de 88,1 %. La consommation par le bétail est de 5,3 %. Le reste, soit 6,6 % est valorisé à la ferme pour la consommation humaine, dont 5,0 % par la vente directe de beurre.
Production (1997)	La production de lait en Wallonie peut être estimée à 1 380 000 tonnes.